
Don par le citoyen Jaquot, de Toul (Meurthe) de sa pension de 85 livres pour tout le temps de la guerre, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don par le citoyen Jaquot, de Toul (Meurthe) de sa pension de 85 livres pour tout le temps de la guerre, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 47-48;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40227_t1_0047_0000_12;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40227_t1_0047_0000_12)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Les sans-culottes de la commune de Saint-Florentin, dans leur adresse à la Convention nationale, témoignent leur joie des deux exemples frappants que la justice nationale vient de donner. La tête d'Antoinette, cette femme criminelle, est enfin tombée sous la hache révolutionnaire. 21 de ces auxiliaires de l'Autriche, de ces traîtres sortis de la Convention, ont subi le même sort.

« Continuez, dignes représentants, dites ces républicains; que les plus grandes mesures soient toujours les vôtres. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse des sans-culottes de Saint-Florentin (3).

Unité, indivisibilité de la République.

« Le ... brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La nation vient de donner deux exemples frappants de la justice nationale. La tête d'Antoinette, cette femme criminelle, est enfin tombée sous la hache révolutionnaire. Vingt et un de ces auxiliaires de l'Autriche, de ces traîtres sortis du sein de la Convention, ont subi le même sort. A cette nouvelle, les sans-culottes de la ville de Saint-Florentin, sacrifiant à l'amour de la patrie tout autre sentiment, n'ont pu contenir leur joie; ils ont voulu qu'elle fût éclatante afin de consterner, de désespérer les ennemis de la République, en leur faisant ainsi connaître que les vrais révolutionnaires sont durs et sévères par devoir.

« Continuez, dignes représentants, que les plus grandes mesures soient toujours les vôtres; quelles qu'elles soient, elles ne peuvent être injustes, elles sont nécessaires, elles assurent notre liberté. Ne craignez point que les Français se lassent de ce temps passager de troubles et d'orages, ils le préfèrent mille fois à ce silence morne des États, marque certaine de l'esclavage; à ce temps où l'on comptait jusqu'à nos soupirs. Oui, dignes représentants, l'esprit public est parfaitement prononcé. Les Français sont à la hauteur des circonstances; les Français ne connaissent plus que cette devise: La liberté ou la mort.

« Les sans-culottes de la ville de St-Florentin :
TARBÉ, président; NOËL, secrétaire;
DUVOIT, secrétaire. »

La Société populaire de Troyes, département de l'Aube, s'exprime avec la même énergie. « Un grand complot, dit-elle, a été prêt de saper l'édifice de la République jusques dans ses fondements; des hommes pervers et corrompus, des

traîtres avaient enfanté le projet de nous asservir sous les ruines de la liberté en nous donnant des maîtres à leur guise; des infâmes mandataires du peuple ont trahi sa confiance; mais la vengeance a su atteindre les plus coupables pour en faire un grand exemple. »

Cette Société invite la Convention nationale à se purger de tous les ennemis qui sont dans son sein, à se débarrasser des modérés, appelés au peuple; « Tous, dit-elle, doivent disparaître du milieu de vous et de nous. » Elle demande avec force l'entière exécution des mesures révolutionnaires qu'elle sollicite de la sagesse des représentants.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Troyes (2).

La Société populaire de Troyes, département de l'Aube, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Un grand complot a été prêt de saper l'édifice de la République jusque dans ses fondements. Des hommes pervers et corrompus, des traîtres avaient enfanté le projet de nous asservir sous les ruines de la liberté en nous donnant des maîtres à leur guise. Des infâmes mandataires du peuple ont trahi sa confiance, mais sa vengeance a su atteindre les plus coupables pour en faire un grand exemple.

« Qu'il ne reste donc plus dans la Convention nationale de leurs auteurs, de ces hommes souillés de la fange du marais; pourquoi existe-t-il encore de ces êtres mixtes? Leur schisme avec la sainte Montagne ne doit-il pas les proscrire? Hâtez-vous, Montagnards, de vous purger de ce reste d'êtres au moins inutiles. La République doit-elle être divisée? Son union peut-elle exister solidement sans la vôtre? Que font parmi vous ces lâches appelants?

« Représentants, les républicains voient clair, aujourd'hui le règne des endormeurs est fini, et grâce à vous le couple tyran a subi la peine due à ses crimes. Débarrassez-nous encore de nos ennemis subalternes. Modérés, aristocrates, appelants au peuple, tous doivent disparaître du milieu de vous et de nous.

« La Société populaire de Troyes, entrant dans les principes de celle de Blois, se joint à elle pour vous demander l'entière exécution des mesures révolutionnaires qu'elle sollicite de votre sagesse.

« Il faut enfin que la terre sacrée de la liberté soit purgée, et la République une et indivisible triomphera.

« Troyes, ce 17 de brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« BOURDON, président; RIDE, secrétaire; J. THIENOT; RAVIER, secrétaire. »

Le citoyen Joquot (Jaquot), de Toul, département de la Meurthe, fait l'offre à la patrie, pendant tout le temps de la guerre, d'une pension

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 162.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 162.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.

de 85 liv. 10 s., fruit d'un travail de vingt ans dans la régie des octrois.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'offre du citoyen Jaquot (2).

*Aux représentants du peuple
à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« Dans le moment où les satellites des despotes, guidés par la perfidie et la trahison entament nos frontières du Rhin et souillent notre pays, jamais la République ne me fut si chère, jamais je ne brûlai d'un désir si ardent de défendre le glorieux titre d'homme libre, et de périr avant de le perdre. L'âge affaiblit mes forces, je ne puis que détester les tyrans. Mon peu de fortune ne me permet pas d'offrir à la patrie de grands moyens de les combattre, mais je tiens de la justice de la République une pension de 85 l. 8 s. 4 d. pour récompense de dix-sept années de service dans la régie générale, je l'abandonne pendant la durée de cette guerre impie, faite contre les droits sacrés et naturels des hommes, et la remets à la Convention pour en disposer en faveur de nos braves soldats. Je me réserve seulement ce qui m'est dû pour les mois de mai et juin derniers, pour me rembourser des frais que j'ai faits pour obtenir cette pension, et qui ont été pris sur mon étroit nécessaire.

« Vous ne dédaignerez pas l'offre d'un pauvre sans-culotte, ni son vœu que vous restiez à votre place jusqu'à ce que la paix, que nous attendons de votre fermeté, de votre énergie et de la bravoure des Français, affermissent la Constitution que vous nous avez donnée.

« Toul, le 15 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« JAQUOT. »

La Société populaire Lepeletier, n'ayant pu être admise à la barre à la séance d'hier, fait passer l'adresse suivante à la Convention nationale :

« Nous gémissions de voir parmi vous, disent les citoyens de cette Société, des ennemis de la République : ce temps de calamité est passé, justice est faite; le glaive de la loi a coupé cette trame scélérate, la sainte Montagne, dégagée des vapeurs liberticides qui l'environnaient, paraît dans toute sa splendeur; on voit déjà germer sur son sol fécond le bonheur du peuple français.

« La Société populaire Lepeletier admire vos grands travaux. Restez à votre poste, citoyens législateurs, et ne retournez dans vos foyers que lorsque vous aurez la douce satisfaction de pouvoir dire que la France est à jamais républicaine. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre d'envoi de l'adresse (1).

« Ce 20 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La Société populaire Lepeletier n'ayant pu être admise aujourd'hui à la barre de la Convention nationale pour lui manifester son vœu, m'a chargé, citoyen Président, de te l'envoyer et de te prier d'en faire part demain à tes collègues à l'ouverture de la séance de la Convention.

« Salut et fraternité.

« LEFÈVRE, président de la Société populaire Lepeletier. »

Texte de l'adresse (2).

*La Société populaire Lepeletier,
à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« La Société populaire Lepeletier gémissait de voir parmi vous des ennemis de la République. Ce temps de calamité est passé, justice est faite, le glaive de la loi a coupé cette trame scélérate; la sainte Montagne dégagée des vapeurs liberticides qui l'environnaient, paraît dans toute sa splendeur, on voit déjà germer sur son sol fécond le bonheur du peuple français.

« La Société populaire Lepeletier admire vos grands travaux. Restez à votre poste, citoyens législateurs, et ne retournez dans vos foyers que lorsque vous aurez la douce satisfaction de pouvoir dire que la France est à jamais républicaine et que son territoire est le temple de la Liberté.

« La Société populaire Lepeletier, qui ne veut que la liberté ou la mort, ne regardera jamais comme des sacrifices ce que vous exigerez d'elle pour le bien public, disposez de nos bras et de nos fortunes. *Vive la République une et indivisible, anathème aux tyrans.* »

(*Suivent 42 signatures.*)

« Restez à votre poste, écrit la Société populaire de Saint-Girons; en vain des publicistes effrontés vocifèrent pour que vous l'abandonniez; agissez et conservez en vos mains le gouvernail de ce vaisseau qui, sans vous, aurait fait naufrage. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse de la Société populaire de Saint-Girons (4).

*La Société populaire de Saint-Girons,
à la Convention nationale.*

« Représentants du peuple,

« Vous avez écarté les dangers de la République les plus menaçants, mais elle est encore agitée; la tempête contre-révolutionnaire se fait

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 163.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 741.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 163.

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 164.

(4) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.